



REGLEMENT INTERIEUR

Dynamique forme

Dynamique Forme est une association à but non lucratif ouverte à tous dont l'objectif est le maintien en forme par la pratique de gymnastique d'entretien et d'expression, de step, de zumba. Cette liste n'étant pas exhaustive.

A ce titre sont recherchés : convivialité, développement personnel, plaisir partagé dans le respect de l'autre.

L'association veut rester accessible à tous et s'en donne les moyens à travers un prix raisonnable et un refus de sélection d'entrée.

Dynamique forme fonctionne sur le système du bénévolat, ce qui implique la participation de chacun (adultes, enfants, parents, animateurs, dirigeants, bureau, comité).

LES ADHERENTS

Nous demandons aux adhérents :

De se présenter régulièrement aux cours (surtout pour les cours de step, de chorégraphies)

De respecter les horaires de cours

De porter une tenue de sport adéquate et des chaussures de sport à usage réservé en salle.

D'essayer de participer aux manifestations de l'association et à l'assemblée générale.

De prévenir en cas d'absence prolongée.

Cotisation :

Le nouvel adhérent aura la possibilité de faire 2 essais consécutifs après lesquels la cotisation pourra être rendue s'il ne souhaite plus poursuivre. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'en obtenir le remboursement sauf cas extrême (santé : sur présentation d'un certificat médical attestant que la personne n'est plus apte à la pratique du sport jusque la fin de l'année ; déménagement : à + de 15kms d'Ailly et sur justificatif)

Le remboursement, sans effet rétroactif, ne sera effectué que pour le(s) trimestre(s) suivant la demande. Chaque trimestre commencé est dû dans sa totalité, la licence ne sera en aucun cas remboursée.

En cas d'adhésion en cours d'année : le tarif est calculé par trimestre, auquel s'ajoute le prix de la licence. Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité (sept-décembre / janv-mars / avril-juin)

Il ne sera pas procédé à l'examen de cas particuliers pour des personnes connaissant d'avance des contraintes (professionnelles, médicales, familiales...) les empêchant d'assister de façon régulières aux cours.

Annulation de cours du fait de l'association

Si un cours venait à être annulé du fait de l'association, il sera proposé dans la mesure du possible une solution (participation à un autre cours existant, cours pendant les vacances scolaires, marche...). Si aucune solution n'est possible et à partir du 4^{ème} cours annulé (même cours) il sera proposé, suivant l'état des comptes de l'association, à un dédommagement financier dont le montant sera laissé à l'appréciation du bureau.

Exclusion :

Une procédure d'exclusion pourra être prononcée sur avis du bureau en cas de :

Indiscipline, comportement incompatible à la vie associative, adhésion non complète (défaut de certificat médical par exemple).

ENCADREMENT

Les animatrices ont la responsabilité physique et morale du groupe d'enfants ou d'adultes dont elles doivent assurer la formation, la sécurité, les progrès.

Elles doivent entretenir la motivation et l'esprit sportif.

Pour y parvenir, elles doivent :

- Se former régulièrement

- Participer régulièrement aux réunions

- Se soumettre aux décisions du comité

- Encadrer le gala ou toute autre manifestation du club

- Faire part au plus tôt de leurs absences pour prévoir un remplacement.

LES PARENTS

Leur rôle consiste :

- A participer à l'assemblée générale annuelle afin de rendre possible les élections et de s'informer de la vie du club.

- A respecter les horaires des cours (le gymnase n'est pas une garderie), prévenir des absences.

- A signer une décharge si l'enfant doit quitter seul la salle avant la fin du cours

- A ne pas rester dans la salle pendant le cours pour le bon déroulement de celui-ci.

LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR

Il leur est demandé :

- De s'engager personnellement et bénévolement pour assurer la bonne marche du club

- De participer régulièrement aux réunions (3 absences consécutives et non excusées constituent un motif de démission).

- De partager les tâches pour l'organisation des inscriptions, des manifestations.

Afin que tout se déroule dans l'harmonie au sein de l'association, il est indispensable que chacun soumette au comité tous ses souhaits, décisions, problèmes et fasse preuve de courtoisie et de responsabilité envers autrui.

Notre objectif doit être avant tout le bien être et l'équilibre de chaque adhérent inscrit au club et devons faire en sorte que tout le monde vienne avec plaisir aux cours.

L'intérêt des manifestations est de faire découvrir nos activités et de découvrir les acquis et les progrès du travail de l'année.

En cas d'accident lors d'un cours, il est nécessaire de remplir dans les 5 jours une « déclaration d'accident » qui sera remise par le bureau ou l'animatrice sur demande.

Accompagnée d'un certificat médical, elle devra être adressée à l'assureur qui prendra en charge les frais non remboursés par la sécurité sociale et la mutuelle suivant les modalités du contrat que vous avez souscrit en début d'année (garantie de base ou options).

L'association n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours ou manifestations.